

CALENDRIER PEDAGOGIQUE
LANGUES A CHOIX
2025-2026

1 ^{er} semestre : du 15/09/2025 au 12/12/2025	Nombre d'heures d'enseignement à assurer					Observations
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	

Les cours ayant lieu un jour férié devront être rattrapés :

- Soit sur un créneau à déterminer en accord avec les étudiants (**signaler le créneau retenu au service scolarité par mail : sdl-scolarite@univ-grenoble-alpes.fr**, pour réservation salle, affichage et avis responsable de langue ;
Rappel : contrôle des connaissances impossible sur ce créneau;
- Soit par de l'apprentissage en autonomie intégrée (AAI) selon les règles en vigueur après l'approbation du responsable de langue.

Absences des enseignants pour arrêt de travail :

L'institution s'engage à assurer les heures d'enseignement, soit par le remplacement des enseignants soit en proposant aux étudiants des séances d'AFI à l'Espace Langue.

Absences des enseignants pour convenances personnelles :

Les enseignants souhaitant reporter des cours pour des raisons de convenance personnelle (participation à des colloques, séminaires, vacances scolaires...) devront faire une demande préalable écrite et s'engagent à rattraper les séances (cf. Guide Bonnes Pratiques).